



 dawncanada.net

 1-866-396-0074

 recherche@dawncanada.net

 469, rue Jean Talon Ouest
#215, Montréal, QC H3N 1R4

Mémoire au Parlement : la traite de personnes

Il est essentiel de bien comprendre la relation entre le handicap, la violence fondée sur le sexe, la race et la traite de personnes et d'en tenir compte dans les stratégies canadiennes de lutte contre la traite de personnes. Bien que la recherche démontre clairement que la traite de personnes entraîne des incapacités physiques et mentales à long terme pour les survivants¹, la législation canadienne, la collecte de données et les rapports ne reconnaissent pas les risques spécifiques et accrus que courent les femmes, les filles et les personnes de différentes identités de genre en situation de handicap d'en être victimes, ce qui renforce encore leur marginalisation et leur vulnérabilité. Le handicap n'est pas simplement une couche supplémentaire d'oppression ou de vulnérabilité; il est au cœur du cycle entre la victimisation violente, le traumatisme et d'autres conséquences néfastes sur la santé et les conditions de vie, et conduit à la marginalisation et à l'exploitation.

Conditions qui rendent les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre en situation de handicap vulnérables à la traite de personnes

Une multitude de facteurs, enracinés dans le capacitisme systémique et d'autres formes d'oppression, rendent les filles, les femmes et les personnes de diverses identités de genre en situation de handicap, en particulier celles issues de groupes depuis longtemps marginalisés (personnes racisées, Autochtones, communauté 2ELGBTQ+, personnes vivant dans la pauvreté), non seulement vulnérables à la traite de personnes, mais irrémédiablement ciblées. Au nombre de ces facteurs, citons les obstacles à la communication, la probabilité accrue de passer sa vie dans la pauvreté, le manque d'éducation sexuelle inclusive et positive ou d'accès aux services de santé sexuelle, la dépendance aux aidants et le contrôle exercé par ces derniers, les stéréotypes les étiquetant comme non sexuels ou hypersexuels, les obstacles à l'accès au système de justice pénale, et le fait qu'un signalement d'agression ne soit pas pris au sérieux².

La recherche indique que la maltraitance des enfants est un facteur de risque de trafic sexuel³, ce qui en dit déjà long sur la vulnérabilité des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre en situation de handicap au Canada. Notons que, selon Statistique Canada, 39 % des filles

¹ Dell, N.A., et coll. « Helping survivors of human trafficking: A systematic review of exit and postexit interventions », *Trauma, Violence & Abuse*, vol. 20, n° 2, 2019; Casassa, K., L. Knight et C. Mengo. « Trauma bonding perspectives from service providers and survivors of sex trafficking: A scoping review », *Trauma, Violence & Abuse*, vol. 23, n° 3, 2021; Conroy, S. *La traite des personnes au Canada, 2021*. Statistique Canada (6 décembre 2022). Sur Internet : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-005-x/2022001/article/00001-fra.htm>

² Reid, J. A. « Sex trafficking of girls with intellectual disabilities: An exploratory mixed methods study », *Sexual Abuse*, vol. 30, n° 2, 2018, p. 107-131; Ledingham, E., G.W. Wright et M. Mitra. « Sexual violence against women with disabilities: experiences with force and lifetime risk », *American journal of preventive medicine*, vol. 62, n° 6, 2022, p. 895-902.

³ Baird, K., et J. Connolly. « Recruitment and entrapment pathways of minors into sex trafficking in Canada and United States: A systematic review », *Trauma, Violence, & Abuse*, vol. 24, n° 1, 2023, p. 189-202.



handicapées déclarent avoir été agressées sexuellement avant l'âge de 15 ans⁴. Il existe une corrélation positive entre la violence sexuelle dans l'enfance, la revictimisation et les événements fâcheux tout au long de la vie, y compris les problèmes de santé mentale, les dépendances, l'exclusion sociale et la pauvreté⁵. Sécurité publique Canada a défini ces facteurs comme des facteurs de risque de trafic de personnes⁶. Manifestement, les femmes et les filles handicapées sont particulièrement vulnérables à la traite de personnes tout au long de leur vie, car nombre d'entre elles subissent un cycle de violence, de revictimisation et de traumatisme, d'aggravation des handicaps et d'invisibilité.

Les formes de violence sexuelle subies par les femmes et les filles handicapées révèlent une forme d'exploitation qui doit être prise en compte dans les stratégies de lutte contre la traite de personnes. Plus précisément, la victimisation violente des femmes et des filles handicapées commence souvent dès l'enfance et augmente les risques de revictimisation à d'autres stades de la vie, souvent par des auteurs multiples en position de pouvoir et en situation de confiance. Ces schémas se produisent précisément parce que les survivantes ont des handicaps : la violence et l'exploitation sont parfois perçues comme justifiées ou permises, les victimes sont jugées moins crédibles et elles peuvent dépendre de l'auteur de la maltraitance pour la prestation de soins, le logement et d'autres besoins fondamentaux. La nature répétée de la violence, associée à son invisibilité, conduit à sa normalisation pour les femmes et les filles handicapées tout au long de leur vie, d'où la difficulté à la reconnaître.

Expériences intersectionnelles des victimes de la traite de personnes en situation de handicap

Les expériences croisées des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre en situation de handicap sont particulièrement absentes des rapports canadiens sur la traite de personnes et des interventions connexes, ce qui maintient les obstacles pour les plus marginalisées. La recherche montre que les femmes et les filles souffrant d'un handicap intellectuel, cognitif ou physique grave, ainsi que celles souffrant de troubles mentaux, sont particulièrement vulnérables à la violence sexuelle pendant l'enfance, à la violence fondée sur le sexe et à la traite de personnes parce que les auteurs de la maltraitance les perçoivent comme plus faciles à manipuler et moins susceptibles de porter plainte et d'être crues. Une étude américaine menée à l'échelle nationale a révélé que les filles souffrant d'un handicap cognitif ou physique grave étaient plus susceptibles que les filles non handicapées d'avoir été victimes de trafic sexuel; environ une sur dix en aurait été victime⁷. Une étude portant sur les dossiers relatifs à la traite de personnes en Floride a révélé que les filles souffrant d'un

⁴ Cotter, A. *La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité*, 2014. Statistique Canada, 2018. Sur Internet : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54910-fra.htm>

⁵ Font, S.A. et K. Maguire-Jack. « Pathways from childhood abuse and other adversities to adult health risks: The role of adult socioeconomic conditions », *Child abuse & neglect*, vol. 51 (2016), p. 390-399; Peterson, C., C. Florence et J. Klevens. « The economic burden of child maltreatment in the United States, 2015 », *Child abuse & neglect*, vol. 86 (2018), p. 178-183.

⁶ Sécurité publique Canada. *Renseignements sur la traite de personnes*, 2023. Sur Internet : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/hmn-trffckng/abt-hmn-trffckng-fr.aspx>

⁷ Franchino-Olsen, H., et coll. « Minor sex trafficking of girls with disabilities », *International journal of human rights in healthcare* (Février 2020), p. 97-108.



handicap intellectuel représentaient 28 % de l'ensemble des mineurs victimes de trafic sexuel, alors qu'elles ne représentent que 1 à 3 % de la population américaine⁸. En outre, les femmes souffrant d'un handicap inapparent, telles que celles qui vivent avec une lésion cérébrale traumatique (possiblement acquise par la violence), sont particulièrement invisibles dans la recherche et les interventions liées à la traite de personnes, même si elles sont très probablement surreprésentées parmi les victimes de violence et d'exploitation répétées.

Les idéologies et discours raciaux au Canada et dans le monde occidental, lesquels sont enracinés dans la colonisation, le colonialisme et le racisme systémique, contribuent à créer une marginalisation et une vulnérabilité au trafic sexuel, à la prédation et à la criminalisation pour les filles, les femmes, les trans et les personnes de genre non conformes noires et autochtones⁹. Les chercheurs affirment que les stéréotypes raciaux d'hypersexualisation, d'infériorité et d'impureté, qui découlent de l'histoire de l'esclavage et de la dépossession des Autochtones, font que les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre noires et autochtones sont plus susceptibles d'être la cible de violence et d'exploitation sexuelles, et que les crimes sexuels commis à leur encontre sont moins susceptibles de faire l'objet d'une enquête policière¹⁰. Les cadres juridiques actuels relatifs à la traite de personnes et au travail du sexe surestiment souvent le chevauchement entre le trafic sexuel et le travail du sexe, ce qui crée une dichotomie entre les victimes innocentes (souvent blanches) forcées de se livrer au travail du sexe et les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre aux mœurs légères (souvent noires, autochtones et racisées) qui sont censées le faire par choix et sont criminalisées pour leur exploitation¹¹.

Les quelques données disponibles sur la race montrent que les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre noires, racisées et autochtones sont largement surreprésentées parmi les victimes de la traite de personnes. En 2016, Sécurité publique Canada a déclaré qu'environ la moitié des victimes de la traite de personnes au Canada sont des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones, alors qu'elles ne représentent que 4 % de la population canadienne. Les formes historiques et persistantes de colonialisme, notamment les pensionnats, les traumatismes intergénérationnels, le racisme systémique, l'accès insuffisant à un logement abordable et sûr, ainsi que les obstacles à l'éducation et à l'emploi, rendent les femmes et les

⁸ Reid, J.A. « Sex trafficking of girls with intellectual disabilities: An exploratory mixed methods study », *Sexual Abuse*, vol. 30, n° 2 (2018), p. 107-131.

⁹ Brooks, S. « Innocent white victims and fallen black girls: Race, sex work, and the limits of anti-sex trafficking laws », *Signes: Journal of Women in Culture and Society*, vol. 46, n° 2 (2021), p. 513-521; Gonzalez, C.M.F. « The Intersection of Race and Gender in Human Trafficking Vulnerability and Criminalization », *Diversity in Criminology and Criminal Justice Studies*, vol. 27 (2022), p. 115-131, Emerald Publishing Limited.

¹⁰ Razack, S.H. « Gendering disposability », *Canadian Journal of Women and the Law*, vol. 28, n° 2 (2016), p. 285-307; Brooks, S. « Innocent white victims and fallen black girls: Race, sex work, and the limits of anti-sex trafficking laws », *Signes: Journal of Women in Culture and Society*, vol. 46, n° 2 (2021), p. 513-521.

¹¹ Brooks, S. « Innocent white victims and fallen black girls: Race, sex work, and the limits of anti-sex trafficking laws », *Signes: Journal of Women in Culture and Society*, vol. 46, n° 2 (2021), p. 513-521.



filles autochtones particulièrement vulnérables à la violence fondée sur le sexe et à la traite de personnes¹². Ces mêmes facteurs, associés à une probabilité accrue de victimisation violente, font que les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones, en particulier les survivantes de la violence, sont plus susceptibles de vivre avec un handicap, y compris un handicap invisible tel qu'une lésion cérébrale traumatique ou acquise ou des troubles de santé mentale. Les stratégies de lutte contre la traite de personnes, en particulier celles qui ciblent les femmes et les filles autochtones, doivent tenir compte de la manière dont le handicap façonne leur vulnérabilité accrue à l'exploitation, à la traite de personnes et à la violence de manière plus générale.

Enfin, la recherche montre que les jeunes de la communauté 2ELGBTQI+ sont surreprésentés parmi les survivants de la traite de personnes. Les données canadiennes révèlent que les jeunes de la communauté 2ELGBTQI+ sont plus souvent sans abri que les autres jeunes, et ce, parce qu'ils ont été rejetés par leur famille ou ont été victimes de violence et de discrimination systémique, ce qui fait d'eux une cible pour la traite de personnes¹³. Des études américaines ont en outre établi que les jeunes transgenres racisés étaient plus vulnérables au trafic sexuel¹⁴ et qu'ils étaient plus susceptibles d'être criminalisés (et incarcérés) à plusieurs reprises avant d'être considérés comme des survivants de ce trafic. Cela serait attribuable aux protections juridiques inadéquates, au racisme systémique au sein du système de justice pénale et à la normalisation de la violence à l'endroit des personnes transgenres¹⁵. L'intersection entre le handicap et l'identité 2ELGBTQI+ est importante étant donné que l'une des voies menant à l'exploitation sexuelle et à la traite de personnes consiste dans l'abus de substances et les problèmes de santé mentale¹⁶. Il est essentiel d'adopter une perspective de handicap qui soit axée sur la compréhension et la satisfaction des besoins des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre pour s'attaquer aux mécanismes qui rendent les jeunes de la communauté 2ELGBTQI+ vulnérables à la traite de personnes.

Manque de données

Le gouvernement fédéral ne cite pas les femmes et les filles handicapées parmi les groupes les plus à risque, alors qu'elles sont surreprésentées dans tous les groupes à risque identifiés, à savoir les femmes et les filles autochtones, les personnes de la communauté 2ELGBTQI+, les enfants et les jeunes

¹² Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, vol. 1a, 2019; Olson-Pitawanakwat, B., et C. Baskin. « In between the missing and murdered: The need for Indigenous-led responses to trafficking », *Affilia*, vol. 36, n° 1 (2021), p. 10-26.

¹³ Hogan, K.A., et D. Roe-Sepowitz. « LGBTQ+ homeless young adults and sex trafficking vulnerability », *Journal of Human Trafficking*, vol. 9, n° 1 (2023), p. 63-78.

¹⁴ Tomasiewicz, M. *Sex trafficking of transgender and gender nonconforming youth in the United States*. Chicago: Loyola University School of Law Center for the Human Rights of Children, 2018.

¹⁵ Gonzalez, C.M.F. « The Intersection of Race and Gender in Human Trafficking Vulnerability and Criminalization », *Diversity in Criminology and Criminal Justice Studies*, vol. 27 (2022), p. 115-131, Emerald Publishing Limited.

¹⁶ *Ibid.*



dans le système de protection de l'enfance, et les personnes socialement et économiquement défavorisées.

Les rapports de Statistique Canada sur la traite de personnes ne fournissent pas de données ventilées sur le handicap, la race, le statut d'Autochtone ou le revenu familial, et la recherche canadienne sur la traite des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre en situation de handicap fait défaut. Lorsque le handicap est reconnu comme un facteur de vulnérabilité à la traite de personnes¹⁷, il n'est pas sexué. Il inclut toutes les personnes handicapées, sans tenir compte des risques spécifiques et accrus auxquels sont exposées les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre en situation de handicap ou des vulnérabilités créées par des oppressions croisées.

En outre, il y a un manque de recherches et de données sur l'exploitation au travail des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre en situation de handicap au Canada et partout dans le monde. Pourtant, la recherche sur la traite de personnes et sur le handicap suggère que les personnes handicapées, en particulier lorsque ce sont des femmes ou des immigrés, peuvent être contraintes à des conditions de travail sous-payées et inadéquates¹⁸.

Recommandations

1. S'attaquer aux obstacles systémiques qui rendent les femmes et les filles handicapées et d'autres groupes de population plus vulnérables à la traite de personnes : l'isolement, l'exclusion sociale et la discrimination, un faible revenu et la pauvreté, la précarité du logement, ainsi que l'accès inadéquat au système judiciaire et à d'autres services de soutien.
2. Démanteler les lois qui perpétuent les pratiques policières discriminatoires à l'égard des Noirs, des Autochtones et des autres minorités raciales.
3. Mettre en place des mécanismes de financement et de partenariat qui renforcent les capacités des communautés et qui relient et soutiennent les alliés dans leur travail collectif pour reconnaître, prévenir et traiter la violence fondée sur le sexe et la traite de femmes et de filles handicapées.
 - Cela comprend un financement et des mesures de soutien pour les organisations de la société civile, les services de lutte contre la violence fondée sur le sexe et la traite de

¹⁷ Sécurité publique Canada. Comment mettre fin à la traite des personnes, *document de travail des consultations nationales*, 2018. Sur Internet : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/wy-frwrnd-nd-hmn-trffckng-ppr/index-fr.aspx>; Ontario (sans date). *Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes, 2020-2025*. Sur Internet : <https://www.ontario.ca/fr/page/strategie-ontarienne-de-lutte-contre-la-traite-des-personnes-2020-2025>

¹⁸ Wilton, R., et S. Schuer. « Towards socio-spatial inclusion? Disabled people, neoliberalism and the contemporary labour market », *Area*, vol. 38, n° 2 (2006), p. 186-195; Radeva Berket, M. « Labour exploitation and trafficking for labour exploitation-trends and challenges for policy-making », *ERA Forum*, vol. 16, n° 3 (2015), p. 359-377, Berlin/Heidelberg: Springer Berlin Heidelberg.

personnes, les membres de la famille et les aidants, ainsi que la population en général, afin qu'ils saisissent les occasions d'éducation et de formation.

4. Intégrer aux enquêtes provinciales, territoriales et fédérales sur la violence systémique une approche intersectionnelle qui reconnaisse les croisements entre les multiples systèmes d'oppression.
5. Désigner explicitement, dans les politiques de lutte contre la traite de personnes, les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre en situation de handicap, en particulier celles qui vivent avec des troubles intellectuels, invisibles ou mentaux, ainsi que celles qui sont racisées ou autochtones, comme étant plus exposées au risque d'en être les victimes.
 - Intégrer aux politiques de lutte contre la traite de personnes des mesures axées sur la dynamique spécifique et accrue de la traite des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre en situation de handicap. Les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre en situation de handicap forment une catégorie en soi et ne doivent pas être incluses dans la catégorie des « femmes » ou dans celle des « personnes handicapées », ni reléguées à une liste de notes de bas de page.
6. Recueillir des données ventilées sur toutes les formes de traite de personnes, y compris des données spécifiques sur les femmes et les filles handicapées et les femmes et les filles sourdes.
7. Utiliser une approche intersectionnelle dans l'analyse de la traite de personnes; les femmes handicapées victimes de la traite de personnes ne constituent pas un groupe homogène. Une analyse intersectionnelle devrait prendre en compte le type de handicap, la classe sociale, la race ou l'origine ethnique et la sexualité, qui influencent de manière significative leur vulnérabilité et leurs expériences.
8. Placer le handicap au cœur des stratégies de lutte contre la traite de personnes, car de nombreuses femmes acquièrent un handicap au cours du processus de traite, ce qui les expose à un risque plus élevé de revictimisation.
9. Sensibiliser les policiers, le personnel des services d'aide aux victimes, les procureurs et les juges, le personnel hospitalier, les travailleurs sociaux, les acteurs communautaires, le personnel de santé de première ligne, notamment les médecins et le personnel infirmier, les personnes qui aident les femmes handicapées, notamment les accompagnateurs et les interprètes, ainsi que les femmes et les filles handicapées elles-mêmes, aux risques et aux problèmes liés à la traite de personnes.
10. S'engager à mettre en place un cadre anti-racisme et anti-colonialisme et à assurer une participation significative des organisations de la société civile qui travaillent avec des femmes et des filles handicapées ou qui représentent des groupes particulièrement vulnérables à la traite de personnes à la conception et à la mise en œuvre des interventions et des mécanismes de suivi en matière de lutte contre la traite de personnes.
11. Voir au financement de mesures de soutien appropriées, accessibles, inclusives et positives qui tiennent compte des différences culturelles et des traumatismes pour les victimes de la violence fondée sur le sexe et de la traite de personnes.